



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES MARINES,
*en charge de l'alimentation
et de la recherche*

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° 4573 / MPR du

14 MAI 2024

portant agrément de l'association GDS-A-PF en tant que
groupement de producteurs agricoles

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES MARINES,
en charge de l'alimentation et de la recherche

NOR :
SDR24504029AM-1

Ampliations :

REG 1
DAG 1

Trans. (avec AR) :
HC 1

Lexpol :
PR-VP-MPR
SGG-DMRA-JOPF

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 403 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre du secteur primaire, en charge de la recherche ;

Vu la délibération n° 89-114 du 12 octobre 1989 relative à la pharmacie vétérinaire ;

Vu la délibération n° 92-219 AT du 22 décembre 1992 modifiée portant définition des groupements de producteurs agricoles ;

Vu la délibération n° 93-28 AT du 8 avril 1993 portant création de la commission consultative pour l'agrément des groupements de producteurs dans le secteur de l'élevage ;

Vu l'arrêté n° 933 CM du 19 octobre 1993 modifié fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative pour l'agrément des groupements de producteurs dans le secteur de l'élevage ;

Vu l'avis de la commission consultative pour l'agrément des groupements de producteurs dans le secteur de l'élevage n°2127 du 24/04/2024,

ARRÊTE

Article 1er. - L'association GDS-A-PF est agréée comme groupement de producteurs agricoles.



Article 2. - Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

14 MAI 2024

**Le ministre
de l'agriculture**

**et des ressources marines,
en charge de l'alimentation
et de la recherche**



Tavini TEAI

Pour Améliorer
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et de la Polynésie Française



T. TETOOFA-PIRITUA

